

REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU

28 septembre 2015

L'an deux mil quinze et le 28 septembre le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DES ROCHES s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. DURANT Grégoire, Président.

Présents : DURANT Grégoire – MONTRELAY Stéphane – ROY Régis – MONTIGNON Eric – REGAZZONI Marc – COINCENOT Yves – - GOUNAND Alain
Excusé : ROLLAND Michel

Ordre du jour :

- *Décision modificative*
- *Dossier admission en non valeur*
- *Travaux Rans, validation des projets*
- *Intégration de la commune de Fraisans*
- *Réhabilitation réseaux communes de Salans (Désignation des entreprises)*
- *Extension réseau ZI au Cléau - Dampierre*
- *Auto surveillance station (travaux et demande subvention)*
- *Prolongation réseau rue de la source à Dampierre*
- *Questions diverses.*

✓ Décision modificative

M. le Président présente la décision modificative qu'il est nécessaire de prendre pour honorer plusieurs dépenses relatives aux études en cours notamment à imputer en section d'investissement :

Compte 6541 : - 1000 €

Compte 673 : +1 000 €

Compte 21 532 : -13 001 €

Compte 2315 : + 2001€

Compte 2031 :+10 000 €

Compte 2035 : + 1 000 €

Compte 2031/041 (opération d'ordre) : - 13 000 €

Compte 21532/041 (opération d'ordre) : +13 000 €

Cette décision modificative numéro 1 se fait à crédits constants. Les membres du Conseil syndical valident à l'unanimité cette DM 1

✓ Dossier admission en non valeur

M. le Président indique que depuis plusieurs années et malgré tous les recours engagés par la perception un certain nombre de factures n'ont pu être réglées.

Les recours étant épuisés il est nécessaire de mettre en non valeur les sommes correspondants sachant que ces sommes avaient été inscrites au BP 2015.

Le Conseil syndical accepte à l'unanimité l'admission en non valeur tel que présenté par la perceptrice pour un montant total de **14 647.63 €** cumulé depuis 2008.

✓ **Travaux Rans – Validation des projets**

M. le Président rappelle que trois opérations ont été décidées par le SIAR sur la commune de Rans. Les études d'avant-projet confiées au cabinet IRH permettent de valider le choix des différents scénarios.

Exutoire du Déversoir d'Orage (DO) grande rue : Le DO avait été anticipé lors des travaux de voirie mais l'exutoire n'est toujours pas opérationnel. Plusieurs hypothèses avaient été étudiées en phase d'étude de faisabilité.

Après exposé de l'avant-projet et des scénarios possibles c'est le scénario 1 (rejet au Doubs) qui est retenu pour la poursuite des études et la réalisation des travaux ; montant estimatif de 115 000 €. Les délégués de Rans prendront contact avec les propriétaires riverains pour formaliser leur autorisation de passage nécessaire.

Réhabilitation du réseau rue des Tremblots : Cette réhabilitation est nécessaire et l'aménagement d'un lotissement est une opportunité pour lancer les travaux, l'aménageur apportant une participation à hauteur de 25 000 € hors taxe de branchement.

Après exposé de l'avant projet et des scénarios possibles, les membres du SIAR décident de réaliser un diagnostic complémentaire par passage de caméra, afin de mieux cerner les enjeux d'une réhabilitation complète du réseau. La solution mise en séparatif n'est pas envisagée.

Choix du scénario 1 à affiner : montant estimatif de 125 000 € (dont 12 600 € pour la reprise devant la mairie).

Les membres du SIAR autorisent le Président à consulter les entreprises pour réaliser ces passages caméra.

Création réseau rue de la Fontaine : Ces travaux sont prévus dans le schéma directeur d'assainissement (SDA) validé par le SIAR, pour mettre aux normes plusieurs habitations de cette rue.

Suite aux études faites par le cabinet IRH les membres du SIAR après exposés des éléments décident de valider le scénario 1 avec création d'un poste de refoulement pour un montant estimatif de 79 000 € HT. Le problème des eaux pluviales devra être également examiné et traité.

Compte tenu des enjeux financiers les priorités suivantes sont données :

- 1 – Travaux rue des Tremblots après passage caméra pour confirmer le choix du scénario, travaux 2016
- 2 – DO grande rue
- 3 – Rue de la Fontaine

✓ **Intégration au SIAR de la commune de Fraisans**

M. le Président rappelle les études de faisabilité conduite par IRH concernant le raccordement de la commune de Salans, selon plusieurs scénarios possibles et l'avis des cofinanceurs et de la police de l'eau (DDT) par courrier du 17 juin 2015 sur le scénario envisagé :

Le raccordement de Salans peut s'effectuer via Fraisans dans la mesure où le SIAR s'engage à raccorder à très court terme Fraisans à la station de Ranchot qui devra être agrandie. Cette option est préférable et moins coûteuse qu'un fonçage sous le Doubs (pour Salans) et évite de reconstruire la station de Fraisans qui à terme devrait être mise aux normes. C'est donc une bonne économie d'échelle et une bonne mutualisation que d'optimiser la STEP de Ranchot seule située en zone non inondable. Le raccordement de la commune d'Evans doit également se poursuivre en parallèle, projet mené par la commune, qui in fine intégrera le SIAR également.

Le programme de travaux serait donc le suivant :

Priorité 1 : (automne 2015- début 2016)

Travaux d'améliorations des réseaux internes de la commune d'Evans (Maîtrise d'ouvrage Evans),

Travaux d'améliorations des réseaux internes de la commune de Salans (Maîtrise d'ouvrage SIAR).

Priorité 2 : (2016)

Travaux de raccordement de Salans sur la commune de Fraisans (Maîtrise d'ouvrage SIAR)

Travaux de raccordement de Evans sur réseau de Dampierre-Châteauneuf (Maîtrise d'ouvrage Evans).

Priorité 3 : (2016- 2017)

Travaux de raccordement de Fraisans sur la station de Ranchot (Maîtrise d'ouvrage SIAR).

Priorité 4 : (2017-2018)

Travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Ranchot (Maîtrise d'ouvrage SIAR),

Travaux de mise en séparatif du réseau de Châteauneuf, suite au raccordement d'Evans (Maîtrise d'ouvrage Evans).

Les membres du SIAR après débat et délibération à l'unanimité des présents :

1 - Approuvent le schéma global de raccordement des communes de Salans, Fraisans et Evans à la station d'épuration de Ranchot, et le planning tel que défini dans l'étude d'IRH, selon les priorités définies ci dessus,

2 – Acceptent l'adhésion de la commune de Fraisans au Syndicat Intercommunal des Roches dans un délai en cohérence avec les travaux à mener (objectif 1^{er} janvier 2017),

3 - Acceptent l'adhésion de la commune d'Evans au Syndicat Intercommunal des Roches à l'issue des travaux de raccordement de cette commune sur la STEP de Ranchot (objectif fin 2016).

4 -Sollicitent les subventions de l'agence de l'eau et du Conseil départemental du Jura pour l'ensemble des travaux décrits ci-dessus qui seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Roches.

✓ **Réhabilitation réseaux commune de Salans**

M. le Président suite à l'appelle d'offre lancé par le SIAR présente le rapport d'analyse des offres réalisés par le Maitre d'œuvre IRH.

Suite aux questions posées et n'ayant pu consulter ce rapport plus en amont avant la réunion les membres du SIAR décident de reporter leur décision.

✓ **Extension réseau ZI – Commune de Dampierre**

M. le Président rappelle que l'extension du réseau d'assainissement sur la ZI pour desservir la rue du Cléau est prévu au SDA de Dampierre et qu'il est opportun de le faire dans le cadre de l'aménagement de plusieurs parcelles réalisées par un particulier.

Sur proposition du Président les membres de SIAR confirment la nécessité de lancer les travaux après réalisation des études préalables et habilite le Président à lancer toutes les procédures administratives nécessaires notamment levé topo, études puis consultations des entreprises.

✓ **Autosurveillance station**

M. le Président indique qu'il est désormais nécessaire de mettre en place un système d'auto-surveillance à l'entrée de la station afin de mesurer la pollution réelle qui y arrive.

Ce système est obligatoire pour continuer à percevoir les primes d'épuration de l'agence de l'eau. Le montant des travaux est de 2 773 € HT soit 3327.60 € TTC, selon devis SOGEDO.

Les membres du SIAR à l'unanimité valident les travaux et sollicitent l'agence de l'eau pour obtenir une subvention ainsi que l'accord de réalisation des travaux avant décision attributive des subventions.

✓ **Prolongation réseau rue de la source à Dampierre**

Monsieur le Président informe le Conseil municipal de la demande de raccordement au réseau d'assainissement d'une parcelle située Rue de la Source qui nécessite la prolongation du réseau. Cette parcelle a été classée en zone constructible dans le cadre du PLU mais les réseaux assainissement ne sont pas créés.

Conformément aux statuts du SIAR ce type d'extension lié à l'aménagement de parcelles nouvelles et reste donc à la charge de la commune de Dampierre.

✓ **Question diverses**

Ligne de trésorerie :

Sur proposition du Président, les membres du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Roches, décident de renouveler le contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du CREDIT AGRICOLE DE FRANCHE-COMTE dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 150 000.00 euros
- Durée : 12 mois
- Taux : Variable
- Index : Euribor 3 mois + 1.8 %
- Périodicité : trimestrielle
- Frais de dossier : 450.00 euros

La séance est levée à 22h30

Fait à Dampierre, le 02 novembre 2015

Le Président,

**Syndicat Intercommunal
d'Assainissement des ROCHES**

Grégoire DURANT
R. Chemin du Tissage
39700 DAMPIERRE